

A.M.S
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 8 rue du Beulet, 74100 ANNEMASSE
797 080 108 RCS THONON LES BAINS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 12 AVRIL 2024

LES SOUSSIGNÉS

Madame Marion FRARIN,
Monsieur Hervé PLANTARD,
Monsieur Pascal PLANTARD,
Madame Véronique PLANTARD,

Détenant ensemble 2 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A.M.S désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.M.S et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Hervé PLANTARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Pascal PLANTARD
Né à ANNEMASSE (74) le 30 mars 1969
De nationalité française
Demeurant 21 route du Mottelet, 74100 JUVIGNY.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 8 rue du Beulet, 74100 ANNEMASSE au 21 route du Mottelet, 74100 JUVIGNY, et ce, à compter de ce jour.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 21 route du Mottelet, 74100 JUVIGNY".

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Annemasse.

Le 12 avril 2024.

Marion FRARIN



Hervé PLANTARD



Pascal PLANTARD



Véronique PLANTARD

